AR PREFECTURE

063-200070712-20170427-20170427_52-DE Regu le 05/05/2017

Conseillers en exercice : 58
Conseillers présents : 48

Suppléants ayant voix délibérantes :

Conseillers représentés : 8
Total votants :

56

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Vote des Budgets 2017 Budget Annexe Déchets Ménagers DELIBERATION N°20170427-52

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant le débat d'orientation budgétaire organisé le 4 avril 2017.

Le rapporteur donne lecture du budget primitif,

Ayant entendu l'exposé qui précède, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AR PREFECTURE

063-200070712-20170427-20170427_52-DE Regu le 05/05/2017

Adopte le budget primitif du Budget annexe Déchets Ménagers de l'exercice 2017 annexé à la présente

Précise que le budget primitif du budget annexe Déchets Ménagers de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature en fonctionnement et par opération en investissement auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995.

TOTAL VOTANTS:

délibération,

56 = 56 = Conseillers Présents 51 + Pour:56

Représentés

0 Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES:

Abstention: 0

Contre: 0

Pour ampliation certifiée conforme, Le Président,